



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide au développement

Question écrite n° 75480

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des jumelages établis entre les écoles françaises et celles des pays du tiers monde. On connaît les difficultés nombreuses que rencontrent les enfants du tiers monde pour suivre leur scolarité. Bien souvent, dès l'âge de huit ans, ces enfants sont contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Lorsqu'ils ont la chance de continuer à fréquenter l'école, ils sont accueillis par leurs enseignants dans des conditions bien précaires. Les écoliers français seraient sensibles au développement des jumelages avec les écoliers des pays du tiers monde. Cette correspondance leur permettrait de participer à l'aide apportée aux pays en développement, par l'envoi de matériel scolaire notamment. Elle deviendrait, pour eux, synonyme de responsabilité et de solidarité envers les enfants du tiers monde. Il souhaite connaître les initiatives qu'il entend prendre au plan international afin de faciliter le développement des jumelages entre les écoles françaises et celle des pays du tiers monde, et contribuer par là même à une politique scolaire à dimension internationale.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75480

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1950